

SEANCE du 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le neuf avril, à 18 heures 30,
Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

Date de convocation 5 avril 2024

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Isabelle BON, Ophélie GOULEY, Sébastien GUILLOT, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Jean-Yves CHARLES, Muriel RUSTAND

Absents excusés avec procuration : Michel BAYLE a donné procuration à Isabelle BON, Mylène PLANKO à Bénédicte BOURGEON, Dominique FONGARNAND à Jean-Claude BOS, Géraldine SARRON à Joël DEMULE

Absent : Valentin CADEL

Secrétaire de séance : Muriel RUSTAND

Rapporteur : Joël DEMULE

Ne prennent pas part au vote :

Nelly MEUNIER-CHANUT pour le vote de la subvention aux associations Claire Fontaine, Bibliothèque pour tous

Ophélie GOULEY pour le vote de la subvention à l'association Claire Fontaine

Sébastien GUILLOT pour le vote de la subvention à l'association Claq Motos

Bénédicte BOURGEON pour le vote de la subvention à l'association Foyer Rural

Alain BOURGEON et Michel BONNOT pour le vote de la subvention aux associations GREF, Fontaines Patrimoine et Amicale des conscrits

Jean-Yves CHARLES pour le vote de la subvention aux associations GREF, Fontaines Patrimoine et Amicale des conscrits

Michel BONNOT pour le vote de la subvention aux associations GREF et Fontaines Patrimoine

Isabelle BON pour le vote de la subvention à l'association du GREF

N° DE2024-47

Objet : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024

Monsieur Joël DEMULE rappelle l'enveloppe budgétaire votée d'un montant de 20 790 € pour les subventions aux associations Fontenoises et extérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de procéder à la répartition de la somme d'un montant de 20 790 € aux associations Fontenoises et extérieures comme suit :

*Subventions de fonctionnement :

Association du souvenir de Champforgeuil	70,00 €
La Pêche Fontenoise	200,00 €
Claire Fontaine	2 725,00 €
AVFR	330,00 €
Union Sportive Rully Fontaines	1 940,00 €
Amicale sapeur pompier	340,00 €
Bibliothèque pour tous	1 770,00 €
Basket club Fontaines Rully	555,00 €
Claq motos	210,00 €
Convi danse	200,00 €
Foyer Rural	1 710,00 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240409-DE2024_47-DE

S²LO

GRAF	315,00 €
Fontaines en chœur	500,00 €
Fontaines Patrimoine	525,00 €

Total 11 390.00 €

***Subventions spécifiques**

Claire Fontaine foncier	5 000,00 €
Amicale des conscrits	400,00 €
Union sportive Rully Fontaines tournoi futsal	400,00 €
Réserve subventions appel à projet	3 600,00 €

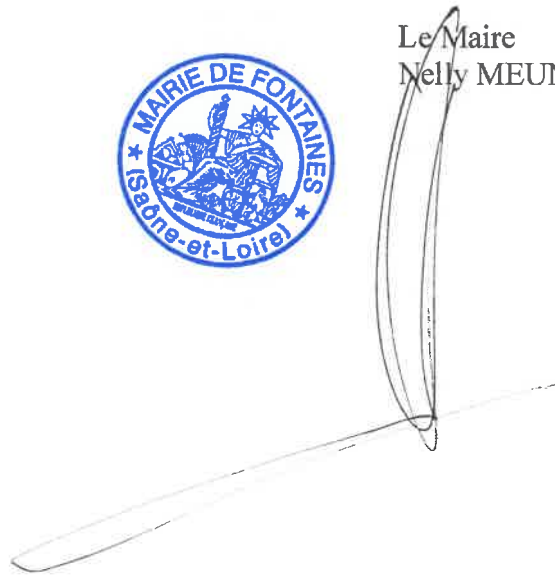
Total 9 400.00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Muriel RUSTAND



Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240409-DE2024_47-DE

